

PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

1. Introduction

La région des Laurentides est reconnue pour ses nombreux lacs, sa richesse faunique, les nombreuses activités récréotouristiques qu'elle propose et pour sa proximité des centres urbains. Ces caractéristiques attirent davantage les gens à venir s'y installer, et ce, particulièrement près des plans d'eau. De plus, les riverains sont aussi de plus en plus préoccupés par la qualité de l'eau de leurs lacs et s'interrogent davantage à propos des processus d'eutrophisation.

En effet, d'année en année, tous les lacs vieillissent, se transforment et s'eutrophisent. L'eutrophisation est un processus de vieillissement naturel par lequel un plan d'eau se comble éventuellement par le fond au fur et à mesure que les sédiments et les matières organiques s'y déposent. Un lac présentant des caractéristiques d'eutrophisation avancées (tel que décrit précédemment) est généralement caractérisé comme un lac eutrophe et il est souvent accompagné de pressions anthropiques importantes (augmentation des activités humaines). Par exemple, les différents épisodes de cyanobactéries ont été induits, entre autres, par un apport supplémentaire en phosphore en raison des activités humaines (installations sanitaires, engrais divers, etc.) en bordure des plans d'eau. Étant donné les diverses préoccupations relatives à la qualité des eaux, les orientations de la réglementation municipale ont été influencées afin de mettre en valeur la protection des lacs sur le territoire.

Dans un même ordre d'idées et dans le cadre du développement durable régional, la protection de la ressource en eau est primordiale pour la municipalité de Mont-Blanc, et ce, depuis plusieurs années. En effet, différentes dispositions réglementaires visent la protection de l'environnement et quelques-unes de celles-ci ont été modifiées afin de contrôler davantage les usages permis sur les rives. Il s'avère donc intéressant de consulter les sections 11.1 et 11.2 du *Règlement de zonage numéro 194-2011* afin de connaître les dispositions réglementaires visant la protection des rives et du littoral.

De plus, un *Plan quinquennal de protection des lacs* a été adopté en 2006 par la Municipalité afin de suivre l'état de santé des lacs jugés prioritaires sur le territoire. Ce plan définissait temporellement les différentes actions à entreprendre aux alentours des lacs visés. Au fil du temps, une seconde version de ce *Plan quinquennal de protection des lacs* (2010-2014) (extrait à la figure 1) a été rédigée afin de prévoir les actions à entreprendre pour les années à venir.

Dans le cadre du *Programme de protection des lacs* amorcé en 2006, les principales actions entreprises sont les suivantes : inspections et compilations de l'état des installations sanitaires et des bandes de protection riveraines, suivis de l'état de santé des lacs, suivis de la qualité de l'eau des tributaires afin de cibler d'éventuelles problématiques, sensibilisation auprès des citoyens, etc.

PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

À la fin de chacune des périodes estivales, les intervenants en environnement à l'emploi du Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE) compilent les données qu'ils ont recueillies et émettent des recommandations. Ces dernières visent à planifier au mieux les actions ultérieures et à favoriser une meilleure protection de notre environnement.

2. Objectif général

Assurer une bonne gestion et la protection de la ressource en eau sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire d'un suivi des différentes caractérisations liées à cette même ressource.

3. Objectifs particuliers

- Caractériser l'état trophique des lacs
- Inspecter l'état des installations sanitaires situées à l'intérieur des bassins versants des plans d'eau
- Inspecter l'état des bandes de protection riveraine (interdiction de couper le gazon dans la rive (10 ou 15 mètres) + revégétalisation des cinq (5) premiers mètres riverains obligatoire)
- Sensibiliser les citoyens à la protection de la ressource en eau par l'intermédiaire de bonnes pratiques environnementales
- Améliorer la qualité de la ressource en eau sur le territoire de la municipalité
- Améliorer la qualité générale de l'environnement sur le territoire de la municipalité

PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

4. Types d'interventions

Les différentes interventions prévues au *Programme de protection des lacs* sont coordonnées par le service de l'urbanisme et de l'environnement et réalisées par des inspecteurs ou des préposés à l'urbanisme et à l'environnement.

4.1 Études d'eutrophisation

Les études d'eutrophisation ont pour but de suivre l'état des différents paramètres physico-chimiques des lacs. D'une part, la transparence est évaluée à l'aide d'un disque de Secchi. Ensuite, différents paramètres sont suivis à tous les mètres de profondeur à l'aide d'une multisonde (YSI) qui comptabilise la température, la conductivité, la concentration et le pourcentage en oxygène dissout ainsi que le pH. Aussi, des échantillons d'eau sont prélevés, en profondeur et/ou en surface, afin d'en connaître la concentration de phosphore total traces et de chlorophylle α . De plus, afin de bonifier les suivis relatifs à l'évolution de la santé des lacs des inventaires des plantes aquatiques seront réalisés tous les cinq ans pour s'assurer de l'absence de plantes exotiques envahissantes et pour évaluer la diversité et la densité des plantes indigènes de nos lacs. Suite à ces études, un rapport de suivi annuel est produit afin de souligner les principaux résultats et dans le but d'émettre des recommandations spécifiques à chaque lac échantillonné pour favoriser la protection de la ressource en eau et de l'environnement en général. Un rapport plus détaillé prévoit être rédigé éventuellement pour mettre à jour le rapport sur l'eutrophisation des lacs rédigé en 2012.

4.2 Études des tributaires

Les études des différents tributaires ont pour objectif principal de déterminer si des sources de phosphore anthropiques sont présentes dans les cours d'eau, notamment, la présence d'installations sanitaires riveraines potentiellement polluantes. De plus, ces études renseignent aussi, de manière générale, quant à la qualité physico-chimique des affluents des différents lacs visés par les études d'eutrophisation. En somme, les études des tributaires sont effectuées par des échantillonnages de la concentration de phosphore total traces aux endroits jugés nécessaires.

4.3 Inspection et suivi des installations sanitaires

Initialement, en plus de l'étude des lacs et des tributaires, l'inspection des installations sanitaires était prévue au programme. Toutefois, ces suivis ne sont désormais plus prévus au programme depuis l'adoption de *Règlement sur la gestion des installations sanitaires numéro 310-2024* qui renvoie l'obligation aux propriétaires de faire inspecter leur système par un professionnel. À contrepartie, la Municipalité doit assurer le suivi de la réglementation et interviendra lorsque des suivis ponctuels sont nécessaires.

Pour ce qui est de la présence de « puisards » (installation sanitaire rustique installée avant l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées*

PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

des résidences individuelles isolées, Q-2, r.8) sur le territoire de la municipalité de Mont-Blanc, ces derniers devront être remplacés au plus tard le 31 décembre 2029 en vertu du Règlement sur la gestion des installations sanitaires numéro 310-2024.

4.4 Inspection et suivi de la bande de protection riveraine

Cet aspect prévoit la vérification de l'application des dispositions réglementaires concernant la bande de protection riveraine et le suivi des zones problématiques ou ayant fait l'objet d'un avis d'infraction précédemment. De plus, un plan d'inspection est établi chaque année afin de bien planifier, afin d'assurer un suivi efficace des inspections de la bande de protection riveraine et pour faciliter l'inspection des cinq (5) premiers mètres riverains qui doivent être revégétalisés. Notons qu'une bande de protection riveraine bien revégétalisée capte davantage les sédiments et les nutriments libérés par l'écoulement de l'eau de surface et contribue à prévenir l'accélération des processus d'eutrophisation.

De plus, des suivis annuels sont prévus afin de vérifier la conformité des rives des lacs à partir du lac (suivis effectués par l'inspecteur en embarcation). Ces suivis visent l'ensemble des propriétés riveraines.

5. Modalités de financement

Le *Programme de protection des lacs* est un programme financé exclusivement par la municipalité de Mont-Blanc.

6. Priorisation des actions

La planification des études d'eutrophisation pour l'année en cours est basée sur la planification prévue au *Plan quinquennal de protection des lacs*.

De plus, au cours de la saison estivale sera poursuivie l'inspection des installations sanitaires et des bandes de protection riveraine telle que spécifiée aux points 4.3 et 4.4 présentés précédemment. La mise en oeuvre du *Programme de protection des lacs* permettra la réalisation de différents rapports (rapport des préposés à l'urbanisme et à l'environnement & résumé des résultats d'analyse des lacs) et permettra de bonifier la mise à jour le plan d'action en environnement.

Les tributaires et les lacs à échantillonner se définissent selon le *Plan quinquennal de protection des lacs* et selon les recommandations et les réalités rencontrées suite à la mise en oeuvre du *Programme de protection des lacs* lors des années précédentes.

7. Gestion et suivi du *Programme de protection des lacs*

PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

La gestion du *Programme de protection des lacs* est assurée par le *service de l'Urbanisme et de l'Environnement (SUE)*. La planification des interventions est basée sur le *Plan quinquennal de protection des lacs*, intégré au *Programme de protection des lacs* et adopté par les élus, afin de bien prioriser les interventions liées à la protection de l'environnement, et ce, annuellement.

De plus, le suivi du programme comprend, entre autres, la production d'un rapport annuel expliquant les détails et les conclusions des diverses actions effectuées pendant l'été. Ainsi, les figures 1 et 2 détaillent le *Plan quinquennal de protection des lacs* pour les années à venir. En somme, ce plan servira principalement à planifier et à permettre le suivi des actions menant à la protection de l'eau sur le territoire de la municipalité de Mont-Blanc.

De plus, à noter que la réalisation du programme de protection des lacs est dépendante de la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée. Advenant le manque de personnel pour assurer la mise en œuvre du programme, un suivi des problématiques réglementaire et les inventaires de la qualité de l'eau des lacs seront assurés par les ressources permanentes en place.

Pour plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le service de l'urbanisme et de l'environnement : urbanisme@mont-blanc.quebec , 819-688-2161, poste 2225.

PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

Lacs	Bassin #	Eutro, nb/lac	Tributaires nb/lac	Année de suivi					Année de suivi					
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
à Pou	1	1	3					x					x	
Sauvage	1	1	3					x					x	
Nantel	2	1	13				x					x		
Solitude	2	1	5				x					x		
Paquette	2	1	4				x					x		
Ovale	3	1	2			x					x			
Larin	3	1	1	x					x					
De la Blanche	4	1	3		x					x				
Cornu	4	3	9	x					x					
Profond	4	1	1		x					x				
Rougeaud	4	1	6			x					x			
Caille	4	1	1		x					x				
De la Ripousse	4	1	1		x					x				
Vaseux	4	1	1		x					x				
Du Raquetteur	5	1	9				x					x		
Colibri	6	1	11			x					x			
Caribou	7	2	11	x					x					
Nelly	7	1	8				x					x		
Carré	8	1	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Des Trois-Îles	5	1	1			x					x			
Caché	5	1	5			x					x			
Renversi	9	1	2					x					x	
Cordon	9	1	8					x					x	
Truite	9	1	2	x					x					
Grosse	9	1	1					x					x	
Lauzon	10	1	2					x					x	
TOTAL	10	29	114	8-2	6-2	6-3	6-3	7-3	8-2	6-2	6-3	6-3	7-3	
				tous les lacs	Inspections, suivis IS + BPR + réglementation municipale									
					Inventaires de périphyton et plantes aquatiques									
				x	Eutrophisation: échan. et multisonde lac + échan. tributaires									
				Total	nb de fosses d'eutro - nb d'inventaires périphyton/plantes									

Figure 1 : Plan quinquennal de protection des lacs (2020-2029) de la municipalité de Mont-Blanc.

PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

Tableau 1: Lacs échantillonnés (cases colorées en jaune) dans le cadre du *Plan quinquennal 2010-2023* inclus au *Programme de protection des lacs*; 87 études d'eutrophisation en 13 ans.

Lacs	Année de suivi													
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
à Pou														
Sauvage														
Nantel														
Solitude														
Paquette														
Ovale														
Larin														
De la Blanche														
Cornu														
Profond														
Rougeaud														
Caille														
De la Ripousse														
Vaseux														
Du Raquetteur														
Colibri														
Caribou														
Nelly														
Carré														
Des Trois-îles														
Caché														
Renversi														
Cordon														
Truite														
Grosse														
Lauzon														
Total	12	13	3	4	3	5	7	6	6	5	5	6	6	6